Devenez propriétaire grâce à un prêt hypothécaire halal de Servus

Une autre façon de financer l'achat de votre propriété

Servus Halal

Servus Halal, lancé en 2025, propose des produits financiers alternatifs, notamment des prêts hypothécaires halal. À titre de filiale détenue à 100 % par Servus Credit Union Ltd., tous nos produits sont certifiés par le *conseil canadien de la finance islamique*.[1]

Qu'est-ce qu'un prêt hypothécaire halal ?

Un prêt hypothécaire halal est un mode de financement alternatif au crédit hypothécaire classique basé sur les intérêts. Au lieu de percevoir des intérêts, ce modèle repose sur un coût de revient majoré d'une marge bénéficiaire convenue. Un prêt hypothécaire halal est certifié conforme aux principes de la finance islamique.

Comment fonctionne le prêt hypothécaire halal de Servus ?

Servus Halal achète la propriété au vendeur et vous le revend dans le cadre d'un contrat de murabaha. Le prix comprend le coût d'origine ainsi qu'une marge bénéficiaire convenue pour Servus Halal. Le plan de remboursement sur 25 ans vous garantit la prévisibilité de vos paiements et une visibilité totale sur le coût total de votre prêt hypothécaire.

FEATURE	DESCRIPTION
Accessibilité	Accessible à toute personne souhaitant acheter un bien immobilier en Alberta. REMARQUE : Il n'est pas nécessaire que les clients de Servus Halal soient membres de Servus Credit Union Ltd. Les produits vendus par Servus Halal ne donnent pas droit au partage des bénéfices.
Durée du prêt hypothécaire et amortissement	25 ans
Acompte	Un acompte d'au moins 20 % de la valeur du bien immobilier est requis.
Types de biens immobiliers admissibles	Ce produit est disponible pour les biens immobiliers existants. (Les biens neufs ou en cours d'achèvement sont exclus.)
Taux de rendement	Le rendement est calculé sur la base d'un taux de rendement fixe pour toute la durée du prêt hypothécaire.
Assurance	Une assurance de biens est obligatoire.

[1] Le conseil canadien de la finance islamique (CIFB) est un organisme à but non lucratif qui regroupe des représentants de nombreuses mosquées à travers le Canada.

servus halal

Procédure de candidatures (VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES DANS L'ORDRE)

1. Pour commencer

Visitez ServusHalal.ca pour consulter la liste de contrôle pour la pré-approbation et le guide étape par étape. Ces outils vous aideront à vous préparer et à comprendre le processus.

2. Contactez-nous

Après avoir terminé les démarches et rassemblé les documents requis dans la liste de contrôle pour la pré-approbation, écrivez-nous à info@servushalal.ca afin d'être dirigé vers un conseiller financier Servus Halal qui organisera un rendez-vous de pré-approbation avec vous.

3. Rendez-vous de pré-approbation

Lors du rendez-vous, nous examinerons vos revenus, antécédents de crédit et votre acompte. Si votre demande approuvée, vous recevrez une pré-approbation hypothécaire.

CONDITIONS REQUISES :

- Acompte minimum de 20 % (par exemple, 100 000 $ pour une maison de 500 000 $).
- L'acompte doit être déposé dans une institution financière canadienne depuis au moins 90 jours avant la demande.
- Les dons peuvent être acceptés, mais nécessitent des documents supplémentaires.

4. Documents préalables à l'approbation

Tous les demandeurs doivent être présents et apporte :

- Deux pièces d'identité officielles valides (ex : permis de conduire, passeport canadien, carte de résident permanent).
- Attestation de votre adresse actuelle (ainsi que votre adresse précédente si vous résidez à votre adresse actuelle depuis moins de 3 ans).
- Informations relatives à l'emploi actuel (par exemple, adresse et numéro de téléphone de l'employeur).
- Informations relatives aux emplois précédents (si l'emploi actuel dure moins de deux ans).
- Sources de revenus vérifiables (par exemple, bulletin de paie, attestation d'emploi, relevé bancaire indiquant un virement automatique, relevé de placements).
- Si vous êtes travailleur indépendant : avis de cotisation et formulaire T1 Général des déclarations fiscales des deux dernières années.
- Numéros d'assurance sociale de tous les demandeurs.
- Confirmation de l'acompte avec un historique de 90 jours (ex : relevés bancaires ou de placements, dons).

REMARQUE : Des documents supplémentaires peuvent être exigés selon votre situation.

5. Choisissez votre propriété

- Travaillez avec un agent immobilier ou faites vos recherches pour trouver une propriété qui vous convient.
- Informez votre conseiller financier Servus Halal dès que vous avez choisi un bien immobilier pour vérifier s'il est admissible au financement hypothécaire Halal de Servus.
- Nous nous chargerons ensuite de mettre en place les démarches de financement nécessaires.

6. Servus Halal soumet une offre

Servus Halal collabore avec vous pour acquérir le bien immobilier, qui vous est ensuite revendu dans le cadre d'un contrat de murabaha.

7. Acceptation de l'offre et engagement

Une fois que le vendeur a accepté l'offre conditionnelle, vous confirmez votre engagement :

- **Signez une lettre d'intention** acceptant de procéder au financement Murabaha de Servus Halal.
- Versez votre **acompte d'achat** (équivalent à un acompte minimum de 20 %), qui sera placé en fiducie par les avocats.

8. Vérification préalable

- **Évaluation immobilière :** une expertise professionnelle confirmant la juste valeur marchande du bien.
- **Inspection de la propriété :** une inspection professionnelle du bien confirmant que la propriété est admissible au financement et sans problème.

REMARQUE : les évaluations et les inspections protègent votre investissement et garantissent votre éligibilité au financement. Si le bien répond à toutes les exigences, vous nous donnez l'instruction de poursuivre la procédure.

9. Finalisation d'achat et transfert de propriété

- Servus Halal prend possession de la maison.
- Vous remplirez les derniers documents administratifs, et la maison sera officiellement à vous.

10. Félicitations, cher propriétaire !

- Vos mensualités débuteront dans le mois qui suit votre prise de possession du bien immobilier.
- En vertu du contrat de murabaha, les mensualités restent fixes pendant toute la durée du prêt, soit 25 ans.

Êtes-vous admissible ?

Consultez la liste de contrôle pour la pré-approbation à l'adresse servushalal.ca

© Copyright 2025-2026